TFP ANIMATEUR ASSISTANT D'ÉQUITATION

COMPOSANTES DE LA FORMATION

- UC 1 : Évaluation des compétences d'accueil et d'encadrement et de soins à la cavalerie en situation professionnelle lors du stage de mise en situation professionnelle
- UC 2 : Épreuve de présentation et de soutenance de deux actions d'encadrement dans le cadre d'un examen
- UC 3 : Épreuve d'animation évaluée dans une situation professionnelle reconstituée lors d'un examen dans la dominante présentée de la qualification
- UC 4 : Épreuve de présentation d'une séance de travail d'un cheval ou d'un poney évaluée dans une situation professionnelle reconstituée lors d'un examen dans la dominante présentée de la qualification





Toutes nos vidéos métiers sur métier www.profession-sport-loisirs.fr

UC 5 : QCM de 10 questions portant sur la réglementation, les bonnes pratiques et la sécurité des humains et des équidés lors du transport des équidés

Plus d'infos : http://www.rncp.cncp.gouv.fr

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être majeur
- Être titulaire d'une licence fédérale de compétition à jour
- Être titulaire du Galop 6
- Être titulaire de l'attestation de suivi du stage de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1).

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.ffe.com

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Animateur assistant d'équitation.	Découverte et initiation dans les activités équestres.	Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur dans le domaine des activités équestres. À l'exclusion des pratiques compétitives de niveau amateur et plus.